

Séance du Conseil général du 4 juillet 2022
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Présidence : M. Pierre-Alain Frésard

Secrétaire-Caissière : Mme Séverine Bippert, Secrétaire-Caissière communale

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : je souhaite la bienvenue à Madame le Maire, à Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à Madame et Monsieur les représentants des médias. La séance de ce soir a été régulièrement convoquée par les moyens usuels et officiels.

- Par publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 21 du 10 juin 2022
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : je vous demanderais de faire une minute de silence pour les personnes décédées ces derniers mois, en particulier Madame Isabelle Gagnebin, épouse de notre ancien Secrétaire communal ainsi que toutes les autres personnes chères qui nous ont quittés ces derniers mois. Je vous demanderais de vous lever.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2021
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et approuver les comptes 2021
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Imran Muhammad Sadiq et fixer la finance d'admission
7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Joerbeth Pesacane et fixer la finance d'admission
8. Statuer sur la demande de subvention du Garage du Haut-Doubs
9. Discuter et approuver un crédit de Fr. 90'000.00 pour la réfection de la conduite d'eau de la rue du Petit Pont
10. Traitement de la motion du Groupe PS/Verts « Contributions communales pour les STEPs individuelles
11. Elections
 - a) d'un membre de la Commission d'école
 - b) d'un membre de la Commission structure d'accueil de la petite enfance (crèche et UAPE)
 - c) d'un délégué au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes

1. Appel

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : je passe maintenant à l'appel. Les personnes suivantes sont excusées : Madame Isabelle Greab, Messieurs Jacques Boni et Cyril

Jeanbourquin. Madame Réjane Huguenin est absente. 17 membres du Conseil général sont donc présents. Madame le Maire et tous les Conseillers communaux sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2021

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : merci Marlyse pour cet excellent travail, comme d'habitude, je serais tenté de dire.

3. Communications

Conseil général

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard :

Personnel communal : suite au départ à la retraite de Claude, je souhaite la bienvenue à Madame Séverine Bippert qui participe à son premier Conseil général parmi nous. Par la même occasion, j'ai préparé une carte pour marquer l'événement de la part du Conseil général à l'intention de Claude ; vous êtes cordialement invités à venir écrire vos messages en fin de séance. C'est la première séance qu'on a depuis son départ et je trouvais que c'était sympa de faire un petit geste, d'écrire un petit mot, des vœux de bonne retraite. La carte est vers moi à disposition.

Révision des règlements : la Commission de révision des règlements communaux a demandé en date du 12 mai dans un courrier adressé au Bureau du Conseil général la tenue d'un Conseil général extraordinaire et urgent. Ce Conseil général aura lieu le lundi 22 août 2022 à 20 heures. Vous recevrez une convocation en temps voulu.

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Personnel communal : Monsieur Pierre-Alain Jobin a été opéré du genou et absent du 17 février au 15 mai à 100 % et du 16 mai au 5 juin à 50 %. Ensuite, il a été absent pour un autre problème de santé du 22 juin au 3 juillet à 100 %. Son remplacement a été assuré par Madame Lucienne Bilat.

La démission de Monsieur Diego Neyerlin a eu lieu à fin mai pour le poste qu'il occupait depuis de nombreuses années à 50 % pour la conciergerie de la crèche, de l'UAPE, de l'administration communale, des toilettes de la gare et de l'abri PC. Une mise au concours a été faite comme suit : 40 % pour le poste précité, le 10 % complémentaire ayant été attribué pour la conciergerie de l'UAPE à Madame Sandra Perret-Gentil qui est déjà concierge à l'école. C'est Madame Lucienne Bilat qui a été nommée à ce poste à 40 % dès le 1^{er} juin.

Le départ de Monsieur Claude Gagnebin a eu lieu fin mai après 22 ans d'investissement intensif au sein de notre Commune. Le Conseil communal et les employés lui ont exprimé leur reconnaissance pour son professionnalisme, le suivi des dossiers, la bonne ambiance qu'il a su créer au cours de ces années. Sa grande expérience et sa capacité à se souvenir des articles réglementaires et des démarches anciennes ont été soulignées ; nous l'avons remercié et lui avons souhaité une bonne continuation sur le chemin de la retraite dès le mois d'août. Madame Bippert a pris ses fonctions le 1^{er} février ; nous la remercions pour son investissement jusqu'à ce jour parce que la passation n'a pas toujours été facile.

Dans l'avis officiel, dans différents journaux et sur différentes plateformes de job, nous avons publié le poste de la crèche car la Directrice, Madame Brigitte Courtet, s'en va à la fin de l'année.

Informatique

La maison Dubois Informatique, dont le siège était à La Chaux-de-Fonds, qui gérait les logiciels DISA de plusieurs communes des Franches-Montagnes et du Jura a cessé son activité en raison de la maladie de son Directeur Monsieur Dubois. Ce dernier a cédé son entreprise à Data Consulting dont les logiciels et développements s'appellent Urbanus. L'administration communale et le Conseil communal ont pris la décision de continuer de travailler avec Data Consulting après réflexion et échanges avec les autres communes des Franches-Montagnes car le prix du transfert des données sur ces nouveaux logiciels est tout à fait attractif et compétitif. Des renseignements et offres ont été aussi demandés à d'autres boîtes d'informatique. Data Consulting était la seule entreprise qui garantissait la reprise des données. La migration des données de Disa sur Urbanus est assurée et effectuée sans frais supplémentaire. De ce fait, les coûts, dépense extraordinaire de Fr. 50'000.00, de tout ce transfert étaient de la compétence du Conseil communal. La migration des données a débuté en mai et l'entrée en production est prévue le 12 septembre 2022. C'est un énorme travail pour le Secrétariat avec des jours de formation compris dans l'offre. Nous tenons à remercier les employées pour leur motivation, leur investissement et leurs énormes capacités à faire face à tous les changements de ces derniers mois.

PGA terminé

Le Plan général d'alimentation est un document de travail pour plusieurs années. Il contient les données de l'état existant du réseau d'eau, le diagnostic des conduites, pressions, réservoirs, un plan d'action, une planification financière de deux à quinze ans, une proposition de tarification des charges avec un maintien de la valeur à 60 %. De ce fait, il n'a pas à être approuvé par le Conseil général. Le Conseil communal en a pris connaissance ainsi que le Fontainier et la Commission Services communaux. A terme, l'ensemble des bâtiments de la Commune devra être raccordé au réseau d'eau, également Biaufond. Par contre, les deux règlements (eau potable et eaux usées) seront présentés au Conseil général. La Commission Service des eaux a été consultée et ces règlements sont envoyés au Canton en premier lieu, puis à Monsieur Prix avant leur approbation ou pas par le Conseil général.

Perte d'eau potable en 2021

Les pertes s'élèvent à 6.38 %. Concernant la consommation, 90'849 m³ d'eau ont été vendus et 97'040 m³ achetés, donc moins 0.15 % par rapport à 2020.

CJ

Les travaux de transformation de la gare et environs devraient débuter en 2024. Cette information vous a été donnée en décembre 2021. Le passage inférieur à l'est sera comblé et un nouveau passage inférieur sera créé à l'ouest. Deux quais sont prévus et 28 places de parc à l'est du bâtiment. Nous avons signé avec les CJ une convention régissant l'assainissement des installations ferroviaires de la gare et ses conséquences sur plusieurs biens-fonds communaux. Deux conventions ont également été conclues entre les CJ et deux propriétaires : Monsieur Adrien Cattin et Madame & Monsieur Valeria et Patrice Cattin. La demande de permis sera publiée en temps voulu.

Certificats énergétiques des bâtiments communaux

Les certificats CECB de tous les bâtiments communaux ont été effectués. L'assainissement du bâtiment de la Fondation Gentit est le plus urgent à entreprendre, principalement au niveau de son isolation. Cet assainissement sera à programmer sur quelques années. Un projet a été demandé à GC Maket, Madame Géraldine Chappatte.

PAL

Les travaux concernant le Plan d'aménagement local ont débuté en mars avec les membres des commissions urbanisme, énergie et économique. D'autres séances sont prévues. Ce nouveau PAL devrait être approuvé et voté en fin d'année 2024. Un plan spécial pour les nouvelles zones devra également être élaboré et approuvé.

Travaux de réfection des routes

Le dernier tronçon de la route Cerneux-Godat – Biaufond a été refait cette année. Suite à un accord avec le Canton, ce dernier participe de moitié aux frais totaux et la commune prend en charge l'autre moitié.

CLFM

Le Centre de loisirs des Franches-Montagnes a tenu son assemblée générale début juin. Comme vous l'avez lu dans la presse, le déficit de l'année 2021 et début 2022 est de Fr. 970'796.00. Il s'agit de tenir compte de ce montant pour l'année 2022 dans les dépenses à prévoir dans nos communes franc-montagnardes. Avec une nouvelle Directrice, Madame Iovka Kouzмова et une nouvelle équipe de direction, la situation devrait se stabiliser et les coûts être maîtrisés.

Syndicat de la zone d'activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes (ZAFM)

L'Assemblée constitutive de ce Syndicat a été créée le 30 juin en présence de la Ministre Madame Rosalie Beuret Siess. Cette assemblée fait suite à l'adoption du Règlement du Syndicat de la zone d'activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes par toutes les communes l'été dernier. La présidence des assemblées sera assumée par Madame Aline Erard, Maire de Saint-Brais et la vice-présidence par Monsieur André Tschudi du Bémont. Le comité élu se compose de cinq membres/Maires : Monsieur Renaud Baume Président, Monsieur Vincent Wermeille Vice-président, ceci jusqu'à la fin de l'année car il s'agit d'avancer avec le plan spécial de la zone située à l'entrée est du Noirmont dans un premier temps. La vente des premières parcelles aux entreprises intéressées pourrait intervenir début 2024.

4. Questions orales

1) Monsieur Pierre Stauffer : ma question concernait le Plan d'aménagement local et Madame le Maire nous a renseignés à ce sujet dans les communications. Je suis donc satisfait.

2) Monsieur Yann Chappatte : ma question concerne la problématique de l'axe routier Le Boéchet – Les Prailats. Il y a des demandes qui ont été formulées à ce sujet, une étude a été faite et j'aimerais simplement avoir quelques précisions à ce sujet.

Monsieur Gaëtan Cattin : par rapport aux transports scolaires, je suis toujours en attente d'une réponse de Monsieur Marchand. Je l'ai encore relancé aujourd'hui-même, je ne peux pas en dire davantage.

Monsieur Yann Chappatte : je suis satisfait.

3) Monsieur Martial Farine : suite à notre dernière séance du 13 décembre 2021, un article a paru dans le Franc-Montagnard du jeudi 16 décembre. Dans ce compte rendu, le Secrétaire communal informe la presse qu'il a été traité de voleur et de magouilleur par un Conseiller général, Conseiller général qui, également selon la presse, « a accusé le Secrétaire communal d'avoir falsifié les comptes ». Ces mots, qui sont des citations et non des termes utilisés au conditionnel par le journaliste, ne sont pas ceux qui figurent au procès-verbal de notre séance, procès-verbal qui relate mot pour mot nos débats, suivant les notes et les

enregistrements pris lors de la séance. Dans mon souvenir, et le procès-verbal le confirme, ces mots n'ont été prononcés par aucune personne ni à aucun moment lors de notre séance du 13 décembre. De là découlent plusieurs questions : nous aimerions savoir qui est responsable et qui gère la communication auprès de la presse au sein du Conseil communal ? Un employé communal n'est-il pas soumis au secret de fonction, ou à tout le moins, à un devoir de réserve, surtout quand il s'agit de parler à la presse ? Est-ce que le Conseil communal est intervenu auprès de l'employé en question pour lui rappeler les règles en matière de communication, en matière de secret de fonction ou de devoir de réserve ? Les propos tenus sont forts, graves et pour moi inadmissibles puisqu'ils ne reflètent en aucune manière la réalité des mots prononcés lors de nos débats du 13 décembre. J'espère qu'il n'y aura pas de suite judiciaire, parce qu'à mon avis, je ne suis pas sûr que les limites de la diffamation ou de la calomnie n'aient pas été franchies. Merci pour votre réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y a une procédure pénale en cours depuis le 24 décembre, il est donc inopportun de répondre à cette question et nous sommes encore jusqu'à début août les employeurs du Secrétaire. Donc, je ne veux pas répondre et aller contre cette procédure pénale en cours.

Monsieur Martial Farine : je ne suis pas satisfait.

4) Monsieur Pierre-Yves Dubois : on m'a signalé que la parcelle de verdure sous les moloks de la rue du Jourez avait été tondu très tôt. C'est un espace de plus de 350 m² et il est dommageable à mon avis d'en faire, à coups de nombreuses séances de tontes, bruyantes et polluantes, un espace stérile. Conserver des zones fleuries soit par une fauche partielle ou au moins tardive permet aux plantes de boucler leur cycle naturel souvent plus long que les intervalles de fauche courants. Une offre en fleurs suffisante est indispensable pour les insectes butineurs (abeilles, papillons). De plus, un espace fleuri réjouit les yeux des habitants. Je rappelle que nous vivons maintenant en 2022, la biodiversité est devenue une préoccupation majeure. Même à notre petit niveau communal, on peut faire quelque chose dans ce sens. On pourrait, comme cela se fait au Noirmont, par exemple, modifier notre pratique actuelle en faveur d'un autre type de gestion plus différenciée des espaces de verdure, qui permette d'augmenter la diversité des milieux, d'enrayer la perte de la biodiversité tout en créant un espace de vie agréable. Ma question : le Conseil communal sans doute bien informé au sujet des nouvelles pratiques promulguées tant par la Confédération que le Canton, ne pourrait-il pas inscrire à l'avenir le personnel concerné aux cours mis sur pied par le Canton à l'intention des employés de la voirie en charge de l'entretien des espaces verts ?

Monsieur Christophe Baume : oui, on peut les inscrire aux cours concernant la maintenance des espaces verts. Il faut savoir que jusqu'à présent, on avait un système de mulching, ce qui veut dire qu'avec le matériel qu'on a, on ne peut pas attendre que l'herbe mesure un mètre pour la faucher. C'est la raison pour laquelle on fauche régulièrement. Après, il y a tout de même plusieurs zones tampons qui sont fauchées uniquement deux fois par année. Là, je pense que les fleurs et l'herbe ont le temps de mûrir, les papillons peuvent aller butiner. Je ne vais pas tous vous les citer ici, mais je pense que vous les avez très bien vues, elles ont été fauchées après le 1^{er} juillet. Si vous en voulez davantage, vous pouvez nous le faire savoir et on changera de système. Cependant, vous allez contre des réclamations, nous en avons déjà là où on ne fauche que deux fois par année, parce que les enfants attrapent des tiques, etc. Ma réponse est oui, on peut inscrire les employés aux cours concernant l'entretien des prairies naturelles.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je suis satisfait.

5) Monsieur Yann Chappatte : je reviens sur un point évoqué dans les communications par Marianne, je voulais juste avoir une toute petite précision par rapport à la zone d'activité au Noirmont. J'ai vu que nous n'étions pas représentés. J'aimerais savoir si on a pu transmettre les différentes doléances et remarques qui avaient été soulignées dans le cadre de nos derniers Conseils généraux par rapport à certains points qui nous dérangent et qui étaient pour le moins étonnants. On l'avait dit, on ne voulait pas s'opposer à ce site pour que ça puisse aller de l'avant, mais qu'on passe les différents points et qu'on les traite afin qu'on réponde correctement aux questions qu'on s'était posées. J'aimerais savoir si ça a pu être transmis et si ça ne l'est pas, quand ça pourra l'être.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : concernant la zone AIC, je ne me suis pas prononcée parce que j'arrête à la fin de l'année. Mais l'Assemblée des délégués doit être constituée dans les communes. Chaque commune doit envoyer un ou deux membres pour participer à ces travaux qui seront assez soutenus. On aura donc quelque chose à dire. Pour le moment, jusqu'à la fin de l'année, c'est vrai que le comité est uniquement constitué de maires. Je pense qu'on peut en parler au Conseil général. Après, il faudra nommer des personnes pour prendre part à ces travaux concernant la réglementation, l'administration. Actuellement, on ne se base que sur le terrain qui bénéficie d'un droit d'emption qu'on avait passé au Conseil général. Pour le moment, c'est cette zone-là qui est concernée. D'ici la fin de l'année, on verra si ce plan spécial, qui est encore en travail, sera terminé. Donc, l'année prochaine, il faudra des gens qui s'engagent.

Monsieur Yann Chappatte : je suis satisfait.

6) Monsieur Yann Chappatte : les communications faites par Marianne ont répondu totalement à mes interrogations. Je retire donc mes deux dernières questions. Je suis totalement satisfait.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : le point 4 de l'ordre du jour est terminé.

Monsieur Martial Farine : je m'étais inscrit une deuxième fois.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : un de nous deux doit changer de lunettes, 7 questions orales figurent sur la feuille d'inscription. Il apparaît que les guillemets notés par Monsieur Martial Farine n'ont pas été pris en compte par le Conseiller général suivant qui a inscrit son nom sur la question numéro 7. Il n'y a pas de souci, je donne tout de même la parole à Monsieur Farine.

7) Monsieur Martial Farine : la fin d'hiver passé et le printemps que nous venons de vivre ont été particulièrement secs et chauds. Les précipitations de mars représentent 16 % de ce qu'elles sont en moyenne depuis 2000, celles de mai représentent un quart de la moyenne. Depuis le début de l'année, il manque 25 % de précipitations. Avez-vous des informations concernant les sources qui alimentent notre commune en eau potable ? D'autre part, le Conseil communal a-t-il l'intention de préparer un plan de mesures au cas où, cet été ou lors de prochaines années, des sécheresses à répétition se feront jour ? Un plan de mesures existe peut-être déjà ? Dans l'immédiat, quels sont les signes qui feront que le Conseil communal prenne des mesures et quelles pourraient être les mesures d'urgence ? Merci pour votre réponse.

Monsieur Jean-Marc Boichat : effectivement, on a eu une période de sécheresse. C'est toujours le SEF (Syndicat d'alimentation en eau des Franches-Montagnes) qui donne les directives. Cette année, ils ont eu des soucis à Saignelégier et environs parce qu'ils ont dû pomper beaucoup plus d'eau pour alimenter des sources tarées. Les Bois, on est alimentés

par le nouveau puit de Saint-Imier, ça n'a donc aucune influence pour nous. Il n'y a donc aucun souci pour nous.

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

5. Discuter et approuver les comptes 2021

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : avec des charges pour Fr. 5'752'449.80 et des revenus pour Fr. 7'518'799.26, les comptes bouclent sur un bénéfice de Fr. 1'766'349.46. Ce résultat est principalement dû aux variations des rentrées fiscales des personnes physiques des années antérieures (2018, 2019 et 2020). Le budget prévoyait un déficit de Fr. 104'950.00. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais m'exprimer avant l'entrée en matière. Je me permets d'intervenir avant l'entrée en matière parce que j'ai été très surpris et je le suis encore totalement aujourd'hui avec l'ordre du jour de ce soir et le fait de discuter et approuver les comptes 2021. J'ai été surpris parce que, pour la première fois, on n'a pas reçu les comptes. On a reçu le rapport qui est l'annexe aux comptes, mais pas les comptes pour pouvoir se prononcer dessus. Je suis intervenu à titre personnel parce que j'ai constaté ça le 14 juin en demandant de recevoir ces documents et en demandant que ça soit transmis aux Conseillers généraux. Je tiens à le préciser. La semaine suivante, l'administration communale m'a envoyé les comptes. J'ai pensé, peut-être à tort, que ces comptes allaient être distribués à l'ensemble des Conseillers généraux. Malheureusement, ça n'a pas été le cas. Ça m'a grandement interpellé, ça m'a interpellé sur le fait de la raison pour laquelle on ne les a pas transmis ou plus transmis. Une vingtaine de personnes doivent et peuvent en débattre. La suite logique d'un budget, je dirais la suite logique qui précède le budget futur, c'est vrai que ça m'a grandement interpellé. Maintenant, j'ai besoin d'une confirmation, de savoir si d'autres Conseillers généraux ont reçu ces comptes. Si oui, qui ? Pourquoi, par défaut, ils n'ont pas été transmis parce que pour moi c'est un des points essentiels pour pouvoir approuver les comptes. J'ai pu les étudier et j'ai des questions, mais pour accepter l'entrée en matière, j'ai vraiment besoin de comprendre parce que ça m'a grandement perturbé.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je voulais en parler dans la présentation qu'on a préparée. Je vais donc passer à cette présentation qui répondra à la question de Monsieur Chappatte. Dans l'introduction, je signale que le bouclage des comptes a été effectué par Monsieur Gagnebin. En raison d'absence maladie, la transmission des informations n'a pas pu se faire dans les meilleures conditions comme nous l'aurions souhaité. Si des réponses aux questions éventuelles ne peuvent être apportées ce soir, il en sera pris note et répondu ultérieurement. Dès cette année, c'est une nouvelle pratique validée par le Service des communes. Messieurs Buchwalder et Riat nous ont signalé que la nouvelle pratique voulait qu'on transmette seulement le rapport des comptes aux Conseillers généraux ou aux Assemblées communales et que les membres qui souhaitaient recevoir le détail des comptes devaient en faire la demande en s'adressant au Secrétariat communal qui leur enverrait ensuite les comptes par mail. Il y avait deux possibilités qui ont été étudiées au Conseil communal : soit on proposait de venir consulter les comptes au Secrétariat, soit on les envoyait par mail. Je vous rappelle que la Commission de vérification des comptes a fait son travail de détail, la Commission financière s'est réunie et maintenant, on va vous présenter les différents points du rapport. A la fin, vous pourrez poser vos questions par rapport au détail des comptes. On verra avec Madame Séverine Bippert si on peut vous répondre. Maintenant, la pratique est de présenter ce rapport avec les résultats, les investissements et les indicateurs financiers.

Monsieur Martial Farine : j'aimerais savoir si la Commission financière a reçu la totalité des comptes.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, la Commission financière n'a pas reçu le détail des comptes. On ne savait pas exactement comment pratiquer, on a dû se renseigner après coup pour savoir comment pratiquer si quelqu'un demandait ces comptes.

Monsieur Martial Farine : deuxièmement, moi, je dois me prononcer et approuver les comptes 2021, je ne dois pas approuver le rapport du Conseil communal, même si le Service des communes autorise cette pratique. Je sais par exemple qu'à Haute Sorne, tous les Conseillers généraux reçoivent par un moyen sécurisé les comptes.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous avons suivi les recommandations du Canton.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : j'ai demandé personnellement les comptes et j'aurais trouvé élégant que cette information figure dans la convocation et en même temps, je comprends qu'on ne veuille pas imprimer 70 pages pour 21 Conseillers généraux. Mais on aurait pu indiquer le lien du fichier pdf, tout simplement, et tout était réglé, sans discussion, on serait déjà au chapitre deux.

Madame Séverine Bippert : on n'avait pas l'information au moment où on a fait la convocation.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : à prendre en compte pour l'année prochaine.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : effectivement, pour le budget et les comptes, ceux qui les voudront les demanderont simplement.

Monsieur Yann Chappatte : effectivement, je suis surpris et je trouve ça gênant. Moi, j'ai pu les étudier, je suis serein, mais je trouve difficile d'apprécier des comptes sans avoir pris connaissance des comptes. Je trouve dommage que ça ne soit pas parvenu, soit par mail, soit par un lien de la Commune, soit directement transmis aux Conseillers généraux. Ce qui me dérange, c'est que ceux qui doivent approuver les comptes sans les avoir consultés, je trouve que c'est un exercice délicat dont je m'abstiendrais personnellement.

Monsieur Pierre Stauffer : en tant que Président de la Commission financière, personnellement je me suis interpellé à cette séance de la Commission financière. J'ai posé la question à Madame le Maire pour savoir si ça serait la même chose pour le budget et comment on allait se prononcer sur un budget. Les comptes, c'est quelque chose qui est acquis, qui est défini. Ça m'a effectivement un petit peu dérangé et j'espère qu'à l'avenir on donnera le lien qui permettra aux Conseillers généraux de consulter le détail des comptes et le détail du budget.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : je pense que ça sera fait, on en a pris note. Lors du prochain exercice, les comptes seront en pièce jointe dans le mail d'une manière ou d'une autre.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 12 voix contre 2.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je pense qu'on peut quand même continuer, je trouve que dans ce rapport, il y a tout de même des éléments super importants qu'il s'agit de souligner.

Il y a des corrections à apporter :

A la page 31 au point 8.6.2, il y a un mauvais report dans le premier tableau : la dette brute par rapport au revenu est de 142.21 % au lieu de 195.93 %.

A la page 35 au point 8.6.3, il y a un mauvais report dans le premier tableau : la quotité d'autofinancement est de 25.36 % au lieu de 35.36 %.

Chapitre 4 du rapport

4.1 / Vue d'ensemble

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la clôture du compte de résultats s'élève donc à Fr. 1'766'349.46. Le compte général (sans l'épuration des eaux, sans les eaux et les déchets) se monte à Fr. 1'633'805.81. On voit bien que les impôts directs des personnes physiques ont augmenté pour atteindre Fr. 5'167'560.48, alors que le budget prévoyait Fr. 3'180'000.00 et les comptes 2020 totalisaient Fr. 3'318'239.37. C'est donc là que nous avons surtout une grande différence.

4.2 / Clôture du compte de résultat

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les charges d'exploitation s'élèvent à Fr. 5'593'790.71 et les revenus d'exploitation se montent à Fr. 7'410'216.28.

4.3 / Compte des investissements

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y a la réfection de la route de La Petite Côte – Au Jourez pour Fr. 391'027.10, la réfection du réseau d'eau de La Petite Côte – Au Jourez pour Fr. 138'656.45. La réfection de la conduite d'eau Le Peu-Claude – Le Boéchet n'est pas encore consolidée. On a déjà dépensé Fr. 356'579.15.

4.4 / Résultat du financement

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme je l'ai dit avant, le résultat exceptionnel est dû en particulier aux rentrées fiscales des années antérieures. On a aussi Fr. 300'000.00 qu'on doit passer en extourne en 2022.

4.5 / Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau »

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le fonds d'approvisionnement en eau se monte à Fr. 578.30. Ce compte est donc juste autofinancé. L'entretien des conduites est supérieur au budget. Je l'ai également dit dans les informations, le Règlement des eaux est en cours de révision auprès de Monsieur Prix actuellement. Il a déjà passé au Canton.

4.6 / Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux »

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ce compte boucle avec un solde positif de Fr. 112'927.65. Cet excédent de revenus du compte STEP est dû principalement à la perception des taxes de raccordement. Les investissements réalisés pour les zones d'habitation de Derrie lai Bâme et du Plane Percé ont été remboursés. Le Règlement de l'épuration des eaux est également en cours de révision.

4.7 / Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on arrive à un résultat positif de Fr. 12'726.15.

Chapitre 5 du rapport

5.1 / Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Madame le Maire, Marianne Guillaume : vous avez donc un total de charges de Fr. 5'752'449.80 et un total de revenus de Fr. 7'518'799.26. Vous pouvez comparer les chiffres avec les années précédentes.

Chapitre 6 du rapport

6.1 / Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les investissements prévus en 2021 ont pu être réalisés. Le projet de réfection de la conduite de La Petite Côte a pu entièrement être comptabilisé en 2021. Le projet de réfection de la conduite du Peu-Claude – Le Boéchet sera bouclé en 2022.

6.2 / Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2021-2025

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le plan financier n'est pas réalisé. Aucune directive pour l'établissement d'un tel plan n'a été établie.

Chapitre 8 / Indicateurs financiers

	Comptes 2021			Comptes 2020		
Quotient d'endettement net <u>avec</u> les financements spéciaux	123.90%	<i>Elevé</i>		221.95%	<i>Très élevé</i>	
Quotient d'endettement net <u>sans</u> les financements spéciaux	123.90%	<i>Elevé</i>				
Degré d'autofinancement <u>avec</u> les financements spéciaux	515.86%	<i>Idéal</i>				
Degré d'autofinancement <u>sans</u> financements spéciaux	503.98%	<i>Idéal</i>				
Quotité de la charge des intérêts <u>avec</u> les financements spéciaux	1.58%	<i>Moyenne</i>		3.20%	<i>Elevée</i>	
Quotité de la charge des intérêts <u>sans</u> les financements spéciaux	1.85%	<i>Moyenne</i>				
Dettes brutes par rapport aux revenus <u>avec</u> les financements spéciaux	142.21%	<i>Moyen</i>		321.32%	<i>Critique</i>	
Dettes brutes par rapport aux revenus <u>sans</u> les financements spéciaux	195.93%	<i>Mauvais</i>				
Quotité d'investissement <u>avec</u> les financements spéciaux	16.79%	<i>Moyenne</i>		2.61	<i>Peu importante</i>	
Quotité d'investissement <u>sans</u> les financements spéciaux	18.55%	<i>Moyenne</i>				
Quotité de la charge financière <u>avec</u> les financements spéciaux	5.23%	<i>Supportable</i>		8.97%	<i>Supportable</i>	
Quotité de la charge financière <u>sans</u> les financements spéciaux	6.08%	<i>Supportable</i>				
Endettement net en francs par habitant <u>avec</u> les financements spéciaux	5 071.06 CHF	<i>Critique</i>		6 249.26 CHF	<i>Critique</i>	
Endettement net en francs par habitant <u>sans</u> les financements spéciaux	5 071.06 CHF	<i>Critique</i>				
Quotité d'autofinancement <u>avec</u> les financements spéciaux	25.36%	<i>Bonne</i>		8.20%	<i>Faible</i>	
Quotité d'autofinancement <u>sans</u> les financements spéciaux	34.14%	<i>Bonne</i>				
Quotité de la charge des intérêts nets <u>avec</u> les financements spéciaux	1.37%	<i>Faible</i>		2.07%	<i>Moyenne</i>	
Quotité de la charge des intérêts nets <u>sans</u> les financements spéciaux	1.05%	<i>Faible</i>				
Quotient de l'excédent au bilan <u>avec</u> les financements spéciaux	57.98%	<i>Moyen</i>		31.98%	<i>Moyen</i>	
Quotient de l'excédent au bilan <u>sans</u> les financements spéciaux	57.98%	<i>Moyen</i>				

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on voit donc l'évolution par rapport à l'année dernière. J'en ai terminé avec cette présentation rapide. On peut donc en venir aux questions de détail. On va essayer de répondre à vos questions.

Monsieur Martial Farine : j'ai une question à la page 29. Je ne comprends pas bien ce que représentent ces 515.86 % de degré d'autofinancement. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ? C'est juste une question de compréhension, je ne vois pas à quoi ça pourrait correspondre.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100 %, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il

est inférieur à 100 %, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt, cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années. S'il y a des spécialistes qui le souhaitent, ils peuvent en dire davantage.

Monsieur Yann Chappatte : je veux volontiers répondre. Le degré d'autofinancement ça correspond en français à un autre terme qu'on appelle flux de trésorerie ou en termes barbares ou anglicisme cash flow. Ce degré d'autofinancement, c'est un ratio entre le cash flow qu'on a pu générer par rapport à des investissements qu'on a faits sur le long terme, l'idéal c'est que le flux de trésorerie soit supérieur aux investissements. Evidemment, sur une année, ça ne veut rien dire puisqu'on n'a quasiment pas eu d'investissements. Ça a été expliqué avec la conduite du Peu-Claude qu'on n'a pas pu finaliser. C'est donc clair qu'il est excellent. Il y a quelques années, si on avait fait ce même ratio lorsqu'on a construit l'Espace communal, il aurait été plus que catastrophique. C'est donc sur le long terme qu'il faut le mettre en exergue.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai quelques questions. Tout d'abord, on apprend que le Canton n'a versé qu'une partie de la subvention de l'Espace communal. J'ai cru comprendre qu'il restait Fr. 500'000.00 à la lecture des chiffres. Est-ce qu'on peut juste nous confirmer ce chiffre ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le dernier montant reçu pour cette subvention, c'était Fr. 106'000.00 ou quelque chose comme ça. C'est la dernière tranche.

Monsieur Yann Chappatte : à la page 9, c'est plus une remarque qu'une question, on remarque une nouvelle fois le résultat exceptionnel du fonds sur les eaux usées. On aura véritablement besoin lors de l'élaboration du prochain budget de revoir le financement de l'assainissement des eaux. Par contre, en page 13, j'ai une question : on parle du plan financier qui n'a pas encore été établi. Lorsqu'il sera établi par la Commune, est-ce que la Commission financière en aura connaissance dans le cadre de l'établissement du budget ou est-ce que ça sera plus tard.

Madame Séverine Bippert : il n'y a encore aucune directive au niveau cantonal pour l'instant pour l'établissement de ce plan financier. L'idée c'est de pouvoir en établir un. D'après ce que j'ai entendu, le Canton devrait de toute façon émettre des directives l'année prochaine pour l'établissement de ce plan financier. J'ai une séance au Canton au mois d'août pour la préparation du budget. Je pense qu'on aura davantage d'informations à ce niveau-là sur ce qu'ils prévoient pour ces plans financiers.

Monsieur Yann Chappatte : aux pages 15, 16 et 17, les libellés de plusieurs comptes manquent. Ce n'est pas déterminant, mais je vous laisse prendre note. Par contre, il y a quelque chose qui m'a échappé dans ma compréhension, je ne sais pas encore ce que c'est, c'est en page 19, on parle d'une recommandation n° 13. De quoi s'agit-il ? Il n'y a aucune obligation de réaliser ça, mais j'aimerais savoir ce que c'est.

Madame Séverine Bippert : on ne l'a pas ici, il faut que je la recherche en ligne. Les recommandations sont mises en ligne sur le site du Canton. Je chercherai et vous répondrai.

Monsieur Yann Chappatte : ma dernière remarque c'est concernant les différents ratios, à partir de la page 28, c'est intéressant, mais c'est vrai que dans une perspective sans évolution dans le temps, ils ne veulent pas dire forcément grand-chose et peuvent être influencés par différents éléments qui peuvent être importants sur une année. Ce serait bien à terme si on pouvait un jour avoir un petit graphique pour avoir la tendance, là on n'a que deux années de recul, mais c'est un souhait pour le futur. J'ai terminé pour ce point-là, après j'aurai des questions spécifiques sur les comptes.

Détail des comptes.

Monsieur Yann Chappatte : il y a un compte qui n'a pas de libellé et qui m'a perturbé, en page 19, pour le compte 0220.46120.00. J'aimerais savoir ce que c'est.

Madame Séverine Bippert : je vais regarder, je n'arrive pas à le consulter maintenant.

Monsieur Yann Chappatte : en page 24, ça m'intéresse beaucoup plus de comprendre. Pour l'abri PC, on a une explosion des coûts d'électricité. C'est-à-dire qu'on avait Fr. 2'000.00 en moyenne ces dernières années et on a Fr. 5'500.00 d'électricité l'année dernière. J'aimerais avoir une explication de la raison de ce triplement des coûts d'électricité à l'abri PC.

Monsieur Gaëtan Cattin : la ventilation a été réglée différemment pour résoudre les problèmes d'humidité car on avait toujours des déshumidificateurs. Suite au contrôle, on a dû faire des réglages par rapport aux ventilations. Ensuite, je ne sais pas si la partie Protection civile fait aussi partie de la facture, mais on a beaucoup été dans l'abri en raison du Covid. On a énormément travaillé depuis là.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y a un décompte qui se fait et il y a une participation qui va nous revenir après. Si vous avez utilisé l'abri pour la Protection civile, normalement un décompte se fait.

Madame Séverine Bippert : on envoie le décompte au Canton, mais je ne peux pas vous dire ce qui nous est remboursé.

Monsieur Yann Chappatte : à la page 33, il y a des coûts de chauffage négatifs. C'est un montant relativement conséquent. On a Fr. 7'000.00 de charges et un revenu de Fr. 14'000.00. J'aimerais comprendre d'où ça vient.

Monsieur Edwin Bischof : si c'est possible, ça serait bien de parler plus fort parce qu'on n'entend pas.

Monsieur Yann Chappatte : on a un montant négatif dans les coûts de chauffage qui me laisse perplexe. On a des charges constantes par rapport aux autres années et dans le même temps on a un revenu de Fr. 14'000.00 pour les combustibles. J'essaie de comprendre, mais je n'ai pas réussi à interpréter ça.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est-à-dire qu'on doit toujours ventiler les frais de combustibles selon les bâtiments. Je ne sais pas si c'est dû à ça.

Madame Séverine Bippert : je vais regarder ça.

Monsieur Yann Chappatte : je ne suis pas convaincu, mais je m'en satisfait pour l'instant.

Monsieur Yann Chappatte : en page 57, concernant N/A, il y a une charge de transfert où le libellé manque. Pour moi, il n'y a pas besoin d'explication, le titre du regroupement est suffisamment explicite. C'est pour le compte 7904.36320.00.

Madame Séverine Bippert : on est en train de voir tous ces problèmes de libellés dans le cadre du transfert de données dans le nouveau logiciel. Je ne sais pas pourquoi les libellés ne sortent pas.

Monsieur Marcel Barthoulot : est-ce que toutes ces demandes peuvent être mises sur le procès-verbal pour qu'on puisse voir ?

Madame Marlyse Jobin : dans le procès-verbal, j'écris toujours tout ce que vous dites !

Monsieur Marcel Barthoulot : merci.

Monsieur Martial Farine : j'ai une question à la page 48 pour le compte n° 7100.31411.00, routes et chemins du PA, entretien chemin d'accès à des installations d'eau potable. Je vois

qu'au budget on avait Fr. 50'000.00. On a fait une dépense de Fr. 135'000.00 et un revenu de Fr. 77'000.00. Si les comptes sont à peu près équilibrés, j'aimerais savoir à quoi correspond l'augmentation par rapport au budget et quels sont les revenus dans ce cas-là.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je ne sais pas, il y a peut-être eu une subvention.

Monsieur Martial Farine : ce n'est pas grave, le compte est équilibré, c'était juste pour avoir une explication.

Monsieur Martial Farine : ensuite, dans la sylviculture, à la page 58, au point 82, on avait au budget Fr. 2'950.00 et on a dix fois plus de charges avec à peu près le même revenu, le compte est presque équilibré. C'est sur la totalité du compte, je n'arrive pas à trouver de détail dans les comptes. Je ne suis pas très fort là-dedans. Je vois qu'on a facturé des prestations à des tiers pour Fr. 15'000.00 au point 8200.31309.01.

Monsieur Christophe Baume : ce sont les charges de façonnage et d'abattage selon les factures des entrepreneurs forestiers. Il est clair que c'est un peu plus haut, vu la situation sanitaire, beaucoup de bois a dû être fait.

Monsieur Martial Farine : je reviens juste sur la subvention cantonale pour l'Espace communal à la page 67. On avait au budget Fr. 400'000.00 et vous nous avez dit tout à l'heure qu'on avait reçu Fr. 107'000.00.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a reçu Fr. 107'000.00 au début de l'année. C'était la fin.

Monsieur Martial Farine : au budget, on avait Fr. 400'000.00, alors qu'on reçoit Fr. 107'000.00. Pourquoi ? C'est au point 3410.63100.54. Je pense qu'au budget on aurait dû savoir qu'on ne devait recevoir qu'une tranche de Fr. 107'000.00.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je ne sais pas pourquoi.

Monsieur Martial Farine : on a donc reçu la totalité ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : oui, on a reçu la totalité, ça je suis sûre.

Monsieur Martial Farine : alors c'est bon.

Monsieur Jacky Epitoux : avec le nouveau MCH2, il n'y avait pas une obligation de faire contrôler nos comptes par un fiduciaire ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a jusqu'à la fin de cette législature parce que la Commission de vérification des comptes termine son mandat. On est en train de demander des offres à des fiduciaires pour l'année prochaine.

Monsieur Pierre Stauffer : la Commission financière s'est retrouvée début juin et en tant que Président je vous transmets le rapport de cette commission. Le budget 2021 prévoyait au compte de résultat un déficit de Fr. 199'550.00 et le trésorier ou la trésorière nous dévoile le résultat de l'exercice avec un bénéfice de Fr. 1'766'349.46 d'où une différence de Fr. 1'965'899.46. Je crois pouvoir dire qu'un tel résultat bénéficiaire ne s'est jamais produit dans notre commune. Que penser d'un tel exercice ? « On peut se frotter les mains, on fait envie aux autres communes ou nous sommes surpris, voir étonnés, nous nous sommes trompés ». C'est toujours difficile pour un trésorier de présenter un budget et la grande partie des recettes c'est le Service des contributions qui nous donne les informations. C'est aussi peut-être un retour du nouveau système comptable qui entre en force et qui chamboule. En effet, c'est la deuxième année que nous utilisons ce MCH2 pour la remise de l'exercice. Les comptes spéciaux s'autofinancent et laissent quelques réserves Fr. 578.00 aux eaux potables, Fr. 112'927.65 pour les eaux usées et Fr. 12'726.15 pour les déchets. Quant aux investissements, il est comptabilisé après les plus et les moins soit une somme de

Fr. 369'688.05 est investie sur cette année 2021. Au bilan, l'actif varie très peu entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 autour des Fr. 15'000'000.00 de francs. Au niveau des indicateurs financiers, j'aime bien m'arrêter sur l'endettement net par habitant, sur 1270 habitants cela représente Fr. 5'071.06 par personne soit une diminution de Fr. 1'009.00 sur l'année. Avant de conclure, j'aimerais dire deux choses : pour 2023, il faudra peut-être réfléchir, mais en fonction de l'établissement du budget, la quotité devrait peut-être être revue à la baisse de 1/10 ou 2/10 ! A voir, l'assemblée du budget le dira. Et pour l'information, nous n'avons pas reçu le détail des comptes, la Commission financière a reçu le rapport relatif aux comptes, Madame le Maire nous a informés que le Canton recommandait de ne transmettre que ce rapport. Madame le Maire nous l'a confirmé tout à l'heure. Je me recommande que pour le prochain budget 2023 et pour les comptes 2022 tous les Conseillers généraux devraient recevoir ce détail, à voir sous quelle forme. Voilà Mesdames et Messieurs au nom de la commission, nous vous recommandons de confirmer les comptes tels qu'ils sont présentés aujourd'hui en remerciant aussi l'ancien trésorier Monsieur Gagnebin, Madame Bippert, nouvelle trésorière et l'exécutif de leur bon travail. Merci.

Monsieur Vincent Berger : pour la Commission de vérification des comptes, je souhaite prendre la parole et communiquer notre rapport. Les comptes 2022 bouclés au 31 décembre 2021 ont été contrôlés. Notre vérification nous permet d'indiquer que les comptes sont présentés correctement. Nous remercions les Caissiers pour leur tenue et leur disponibilité. Ainsi, nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2021 tout en donnant décharge.

Monsieur Martial Farine : avant de passer au vote, je peux quand même me permettre une question. Je suis agréablement surpris de voir une somme pareille, mais ce qui m'inquiète un peu c'est que c'est le rattrapage des dernières années. Ce que je veux dire par là c'est qu'est-ce qu'il en sera pour les années prochaines connaissant les dégâts qu'a fait le Covid sur les entreprises. On n'est pas sûrs qu'on aura des mêmes bénéfices, au niveau des personnes morales qu'on ait les mêmes rentrées fiscales. J'aimerais donc qu'on soit prudents les prochaines années. Ce qui me fait souci, c'est qu'on n'ait plus du tout ces rentrées fiscales et qu'on compte sur ce qu'on a eu cette année pour faire des projections pour l'avenir. Est-ce que le risque a été évalué par le Conseil communal quant au Covid ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'aimerais dire que par rapport aux personnes morales, pour 2022, le Canton a déjà fait sa liste pour rétribuer les communes. La Commune des Bois ne va recevoir que Fr. 10'366.00. Je tiens une liste et on a déjà ces Fr. 300'000.00 qu'on doit extourner. C'est vrai qu'il faut rester prudents par rapport à ce moment extraordinaire. Il y aura la péréquation financière où on va être taxés, ça c'est sûr. Les autres communes me disent toutes : attention, tu vas devoir rembourser.

Au vote, le point 5 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Imran Muhammad Sadiq et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la demande de naturalisation présentée par Monsieur Imran Muhammad Sadiq concerne donc Mani qui travaille chez Denner. Il a été auditionné et le Conseil communal est favorable à cette demande.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il connaît bien les citoyens du village et la finance d'admission est fixée à Fr. 150.00.

Au vote, le point 6 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Joerbeth Pesacane et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur Joerbeth Pesacane vient du Brésil et habite Les Bois depuis 2019. Il est au bénéfice d'un CFC d'Assistant socio-éducatif et suit actuellement une formation d'éducateur spécialisé de l'enfance. Il a été auditionné, toutes les conditions sont remplies et nous vous recommandons d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il est aussi bien intégré dans certaines fêtes villageoises et fait du bénévolat et désire obtenir cette naturalisation. Il vit avec Monsieur Julien Pesacane.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : la finance d'admission est également fixée à Fr. 150.00.

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

8. Statuer sur la demande de subvention du Garage du Haut-Doubs

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les subventions pour les personnes morales sont de la compétence du Conseil général. Je pense que le Garage du Haut-Doubs a déjà posé ces cellules photovoltaïques, je n'ai pas contrôlé et ils ont posé un chauffage central à copeaux dans le nouveau bâtiment. Pour la subvention, c'est Fr. 3'000.00 pour les cellules photovoltaïques et Fr. 1'000.00 pour le chauffage central à copeaux. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je n'ai rien à ajouter.

Au vote, le point 8 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

9. Discuter et approuver un crédit de Fr. 90'000.00 pour la réfection de la conduite d'eau de la rue du Petit Pont

Entrée en matière.

Monsieur Jean-Marc Boichat : les conduites d'eau de la rue du Petit Pont sont anciennes et datent de 1939. Plusieurs fuites ont été réparées ces dernières années et le Conseil communal, suite à la demande du Fontainier, Monsieur Jean-Maurice Jobin, vous propose de changer totalement les conduites de ce tronçon. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Jean-Marc Boichat : deux devis ont été demandés pour la réalisation de ces travaux et le Conseil communal vous propose l'entreprise Petit Chemin SA pour un montant de Fr. 51'345.80 et l'entreprise F. & J.-M. Jobin SA pour un montant de Fr. 37'457.50, soit un montant total de Fr. 88'893.30. Le Conseil communal, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce crédit.

Monsieur Marcel Bathoulot : elle part depuis où et elle arrive où la longueur de la conduite ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : depuis le petit pont jusqu'en bas, vers chez Monsieur Didier Cattin.

Au vote, le point 9 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

10. Traitement de la motion du Groupe PS/Verts « Contributions communales pour les STEPs individuelles »

Entrée en matière.

Monsieur Jean-Marc Boichat : nous devons ce soir traiter la motion du Groupe PS/Les Verts. Je vous demande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 15 voix pour et 1 contre.

Débat de fond.

Monsieur Jean-Marc Boichat : dans votre dossier, vous avez le rapport du Conseil communal, je ne vais pas vous le relire. Je peux juste vous dire que l'Office de l'environnement n'a pas connaissance de la prise en charge de frais par des collectivités pour l'épuration des eaux de bâtiments hors PGC. Le texte de la motion a été débattu par la Commission Services communaux qui l'a refusé par 5 voix contre 1. Le texte de la motion a été également débattu par la Commission financière qui l'a refusé par 5 voix contre 1. Le Conseil communal, à l'unanimité, recommande le rejet de cette motion.

Monsieur Martial Farine : j'avais déposé cette motion pour demander que les propriétaires de stations d'épuration hors du périmètre qui ne sont pas raccordés aux stations d'épuration communales puissent toucher une subvention. Les frais engagés par ces personnes représentent des sommes assez considérables. Je pense que par rapport aux personnes qui sont reliées à la STEP et qui ont reçu en moyenne par habitant la somme de Fr. 4'200.00 lors de la construction de la STEP puisque la STEP a coûté Fr. 4'200'000.00 pour 1'000 habitants à l'époque, ça fait que chaque personne du village a reçu Fr. 4'200.00. Ces Fr. 4'200.00, ils ne les ont pas reçus effectivement dans leur portemonnaie, mais c'est quand même

Fr. 4'200.00 qui ne seront pas retirés de leurs impôts, pour lesquels ils ne devront pas payer des impôts. Je crois que la réponse est beaucoup trop complète, elle va beaucoup trop loin, elle demande qu'on facture le raccordement aux égouts alors que si ces personnes ne sont pas reliées aux égouts je ne vois pas la raison pour laquelle on les ferait payer une taxe. En fait, ce qui est important à savoir, c'est que ce sont 50 propriétaires environ et quelques agriculteurs qui ont dû se mettre aux normes. Une chose aussi importante, c'est que quand il y a eu la construction de la STEP, les personnes qui étaient hors du périmètre, en tout cas certaines personnes qui étaient en dehors du périmètre, ont demandé à être raccordées aux égouts et ça leur a été refusé. Comme ça a été refusé, ils ont dû faire une station d'épuration, mais ils n'ont reçu aucune subvention, contrairement à tous les citoyens du village. Pour être bref, je crois qu'on va faire simplement une proposition et ne pas s'étaler très loin dans le temps. J'aimerais qu'on propose une subvention de Fr. 500.00 à chaque propriétaire foncier qui ferait la demande pour autant que ça soit en cours de réalisation ou réalisé. Ça représenterait une somme de Fr. 25'000.00. Je pense qu'on peut largement se le permettre, d'autant plus qu'au point 4.6 de la page 9 du rapport concernant les comptes, on a une somme de Fr. 112'000.00 qui a été portée au crédit concernant l'assainissement des eaux. Je vous remercie déjà de votre attention et j'attends vos questions pour éventuellement y répondre. Je vous recommande d'accepter pour égalité de traitement puisqu'on a accordé une subvention à bien plaisir à d'autres associations du village.

Monsieur Marcel Barthoulot : personnellement, je suis contre l'indemnité parce que tu dis qu'on a reçu quelque chose. Moi, à ce jour, j'ai exactement payé pour ma maison Fr. 21'500.00 et je n'ai rien touché. Les seules choses où la Commune a reversé quelque chose, c'est que les anciennes fosses qui étaient d'une certaine quantité de mètres cubes ont touché un minimum de quelque chose. Mais, à ce jour, j'ai construit en 1979, je n'ai pas touché une indemnisation de la part de la Commune et j'en suis à Fr. 21'500.00. Depuis cette année, pour un ménage de deux personnes comme chez moi, on a par année environ Fr. 500.00 à Fr. 600.00 pour les eaux de la STEP et ceux qui construisent une STEP à l'heure actuelle c'est à peu près dans ces eaux-là, entre Fr. 18'000.00 et Fr. 25'000.00. Alors voilà, c'est faire une discrimination envers ceux qui ont déjà construit et faire que ceux qui construisent dernièrement en 2021 n'ont pas payé ça. Je ne suis pas pour qu'on indemnise les gens.

Monsieur Martial Farine : c'est ta taxe de raccordement ?

Monsieur Marcel Barthoulot : il y a la taxe de raccordement, il y a l'émolument pour la canalisation, il y a la contribution d'un fonds STEP, il y a l'autorisation provisoire de protection des eaux, il y a la taxe d'épuration depuis 2003, il y a le raccordement des eaux usées à la STEP.

Monsieur Martial Farine : oui, mais ça ne concerne pas la station d'épuration. C'est bien ce qu'on a exclu de notre motion, ça concerne la construction des stations d'épuration, pas le raccordement aux égouts. Les gens qui ont construit une station d'épuration, ils ont aussi dû payer le raccordement à leur station d'épuration. C'est compris dans la STEP. S'ils ont une STEP devant chez eux, s'ils ont une STEP collective, ils doivent bien faire un raccordement pour amener leurs eaux. Leur raccordement, il est payé. Ils doivent bien faire un tuyau pour se raccorder.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : c'est à la charge du propriétaire.

Monsieur Marcel Barthoulot : c'est le raccordement des eaux usées à la STEP, depuis la canalisation, depuis les toilettes, depuis la maison à la canalisation de la STEP. Ça c'est logique, c'est compris dans l'installation de la construction de la STEP. Ça n'a rien à voir, ça m'étonnerait que ça ait à voir quelque chose avec la STEP des Bois.

Monsieur Raphaël Schärz : il y a grosso modo deux ans, on s'est prononcés sur la subvention pour le FC Les Bois pour leurs installations d'épuration des eaux qui a été acceptée, tant mieux pour eux. A l'époque, ça a été relevé plusieurs fois que ça voulait créer un précédent. Aujourd'hui, on se rend bien compte que c'est le cas. Lors d'une année, on s'est aussi prononcés sur le subventionnement d'une entreprise du village à qui on n'a pas donné la totalité de la subvention parce qu'on avait peur que ça allait de nouveau créer un précédent. D'une part, ça concerne tous les propriétaires qui font une STEP individuelle. Comment fait-on pour les agriculteurs ? Il faut savoir qu'ils ont dû investir également pour des volumes supplémentaires. On leur donne aussi ?

Monsieur Martial Farine : c'était prévu éventuellement dans la motion de les inclure, mais je rappelle que les agriculteurs reçoivent en général pas mal d'aides pour s'équiper. Je pense que ça ferait peut-être double emploi avec des subventions communales et des subventions pour des gens qui sont en région de montagne et les aides qu'ils peuvent avoir par les subventions agricoles. Je dis vraiment qu'il faut se rendre compte que c'est vraiment une somme symbolique : Fr. 500.00 pour un gars qui a investi Fr. 15'000.00, Fr. 20'000.00, Fr. 30'000.00. Fr. 500.00 ! Je ne sais pas si vous vous rendez compte : Fr. 500.00.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : je crois que tout le monde a bien compris.

Monsieur Gabriel Bilat : si on a donné au FC Les Bois, ce n'est pas faire un précédent. On pourrait presque dire que c'est une société d'utilité publique. Ce n'est pas de l'individuel. Je pense que c'était tout à fait justifié. Maintenant, une contribution de Fr. 500.00, je serais contre. C'est mon avis personnel.

Monsieur Christophe Baume : juste à titre d'information, il ne faut pas oublier, puisque vous discutez de beaucoup de choses, que les habitants du village paient Fr. 5.00 par mètre cube de plus que ceux qui construisent leur STEP individuelle. Ils n'auront jamais cette charge. Je vous laisse faire le calcul.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : Marcel nous a donné un exemple de calcul avant.

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais quelques mots de la Commission Services communaux. Evidemment, elle est tellement concernée par ceci, elle propose de refuser par 5 voix contre 1, je vois bien qui a voté oui et qui a voté non. Ma question n'est pas là, c'est en fait quelle est la démarche qui provoque ce rejet ? D'autre part, comme vous êtes en train de travailler sur les nouveaux règlements, il y a des attentes importantes au niveau fédéral et au niveau cantonal, par l'intermédiaire de Monsieur Prix, est-ce que dans cette démarche-là, ces questions se sont posées ? Qu'est-ce que ça aura comme incidence éventuellement sur les règlements futurs ?

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : je peux répondre vu que j'en fais partie. On a abordé le point par rapport à la taxe d'épuration. Comme il l'a été relevé, tous les habitants qui sont raccordés à la STEP paient déjà largement une contribution pour son entretien, pour son autofinancement. Rien que par rapport à ça, on trouvait que ça n'avait pas de sens de donner encore une subvention à des gens qui n'étaient pas raccordés.

Au vote, le point 10 de l'ordre du jour qui consiste en une contribution communale de Fr. 500.00 pour les STEPs individuelles obtient 4 oui et 8 non ; ce point est donc refusé.

11. Elections

- a) d'un membre de la Commission d'école
- b) d'un membre de la Commission structure d'accueil de la petite enfance (crèche et UAPE)
- c) d'un délégué au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes

a) Election d'un membre de la Commission d'école

Monsieur Martial Farine : le Groupe PS/Les Verts vous propose la candidature de Madame Laure Brossard des Prailats. Je précise qu'elle souhaite être « sans étiquette ». C'est nous qui la présentons, mais je précise qu'elle ne veut pas siéger sous une étiquette.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Madame Laure Brossard est élue à l'unanimité.

b) Election d'un membre de la Commission structure d'accueil de la petite enfance (crèche et UAPE)

Monsieur Martial Farine : je n'ai pas de proposition à faire. Normalement, c'était au Groupe PS/Les Verts de faire une proposition, mais on n'a trouvé personne. Si un autre groupe veut proposer quelqu'un, on laisse volontiers la place pour la fin de cette législature.

Monsieur Raphaël Schärz : le Groupe UDC propose la candidature de Monsieur Julien Pesacane.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Julien Pesacane est élu en obtenant 12 voix, sans avis contraire.

c) Election d'un délégué au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes

Monsieur Martial Farine : le Groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Pierre-Yves Dubois est élu en obtenant 16 voix, sans avis contraire.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : on arrive au terme de notre séance, je vous remercie de votre participation et vous souhaite une bonne soirée. N'oubliez pas la carte que j'ai préparée pour Claude, si certains veulent mettre un message pour sa retraite.

La séance est levée à 21 h 45.

Au nom du Conseil général
Les Bois

Le Président : La Secrétaire :

Pierre-Alain Frésard Marlyse Jobin